

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

N° 23-12-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**  
Réservation d'une table –  
courses hippiques - année  
2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

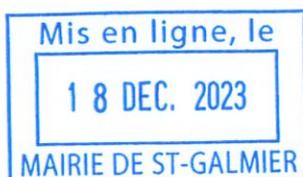
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
18 DEC. 2023  
Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

**RESERVATION D'UNE TABLE – COURSES HIPPIQUES - ANNEE 2024**

Monsieur le Maire expose que le restaurant panoramique de l'hippodrome permet aux entreprises qui le souhaitent de réserver une table qu'elles utilisent à leur gré pour leurs relations commerciales.

Depuis plusieurs années, une table de six couverts est réservée dans le cadre de la communication et de la promotion de la ville de SAINT-GALMIER, lors de chaque course hippique.

Considérant le succès de cette réservation il est proposé de la renouveler pour l'année 2024. Le coût de la prestation pour l'année 2024 pour 78 repas sera de 5 148 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOULIGNE** le caractère original de cette prestation qui contribue à faire connaître les installations de l'hippodrome Joseph Desjoyaux et les spectacles hippiques en nocturne,
- **DECIDE** de retenir la proposition présentée,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article correspondant du budget communal

Ont signé au registre tous les membres présents.

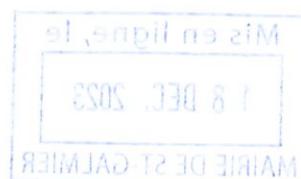
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE

A blue ink signature of Gérard ALLANCHE, written in a cursive style.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
  
18 DEC. 2023  
  
Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
  
18 DEC. 2023  
  
Mairie de Saint-Galmier